

# Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Bulletin n°11

Aux adhérents de l'ASAVA,

Chers amis,

**Cette note traitera de deux questions**

## **1° : MANIFESTATION A AIX MARDI 15 JUIN :**

Toutes les associations de PACA seront présentes, soit devant la cour d'appel des « Milles » (pour les anciens de la NORMED de la Seyne et de la Ciotat qui ont des dossiers en jugement ce jour-là) soit devant le palais de justice, en centre-ville d'Aix, pour les autres (dont l'ASAVA) qui s'adresseront à la population par voie de tracts, pour expliquer pourquoi nous manifestons.

### **POURQUOI MANIFESTER ?**

A l'expérience de plusieurs audiences récentes, il paraît évident que la cour d'appel d'Aix entend réduire les indemnisations des victimes de l'amiante. Il se trouve de surcroît, que cette chambre est souvent citée en exemple par la chancellerie. Si par malheur elle parvenait à ses fins, toutes les cours d'appels seraient tentées de faire de même et invitées à agir de la sorte! **L'enjeu est d'autant plus important qu'une dizaine de dossiers d'adhérents de l'ASAVA seront traités le 21 juin par le TASS de TOULON dont certains seront sûrement renvoyés sur la cour d'appel d'Aix.**

Il convient donc de se mobiliser pour empêcher une remise en cause des décisions de justice qui n'étaient pas jusqu'alors, défavorables aux victimes.

### **PEUT-ON ESPERER SE FAIRE ENTENDRE ?**

Sans hésitation la réponse est oui ! La preuve : Une première mobilisation le 18 mai (nous étions une centaine devant le tribunal des Milles dont **25 de l'ASAVA** et **25 de la mutuelle de la Méditerranée**) a permis d'obtenir du président qu'il consacre une audience mensuelle de cette cour d'appel, pour traiter une trentaine de dossiers de victimes de l'amiante. Jusqu'à peu il s'y était toujours refusé. Traitant tel jour deux dossiers le matin, puis deux autres le lendemain, puis un seul le surlendemain...etc.

Ce disfonctionnement organisé, par éclatement des dossiers, participait à la remise en cause des acquis obtenus devant cette cour, tout en créant une situation impossible pour nos avocats qui étaient contraints de « descendre » plusieurs fois de Paris, alors que partout ailleurs les dossiers sont regroupés pour gagner en temps et en efficacité.

### **COMMENT SE FERA LE DEPLACEMENT ?**

Certainement en car, comme pour le 18 Mai. Un départ de la porte MALBOUSQUET à 7H15 pour revenir en fin de matinée. **Nous avons besoin de connaître au plus vite le nombre de participants.** Afin de réserver le(s) car(s)

Vous pouvez vous faire inscrire

**SOIT PAR TELEPHONE :** En appelant l'ASAVA (04 94 22 26 09) le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**SOIT PAR MAIL :** [asava@hotmail.fr](mailto:asava@hotmail.fr)

**SOIT ENCORE PAR COURRIER :** à l'adresse suivante : ASAVA le « DRAKKAR A » avenue du port de Plaisance - 83000 TOULON

## **CLOTURE DES INSCRIPTIONS MARDI 8 JUIN**

## **2° : ASSEMBLEE GENERALE COMMUNE DES ADHERENTS DE L'ASAVA ET DE LA MUTUELLE DE LA MEDITERRANEE CONCERNES PAR LES DOSSIERS ACAATA « PREJUDICE ECONOMIQUE »**

Chacun (e) d'entre vous a pris connaissance de la décision de la cour de cassation du 11 mai qui peut se résumer ainsi :

**La cour rejette** l'idée d'une indemnisation du préjudice économique que l'on subit quand on part à l'ACAATA (35% de salaire en mois) **mais reconnaît** que nous subissons **un préjudice d'anxiété** eu égard aux risques de maladie (s) qui résultent de notre exposition aux poussières d'amiante. Ce préjudice d'anxiété peut donc donner lieu à indemnisation.

Par ailleurs cette situation (l'exposition à l'amiante et les conséquences qui en découlent) a induit **un bouleversement dans les conditions d'existences** des personnes concernées. Nous avons là un préjudice nouveau qui pourrait lui aussi, donner lieu à indemnisation.

### **RESTE A DEFINIR COMMENT ON OPERE MAINTENANT POUR OBTENIR GAIN DE CAUSE**

Nous (les associations de PACA) en avons débattu le jeudi 20 mai, à MARSEILLE lors d'une réunion au cabinet d'avocats à laquelle participait Sylvie TOPALOFF et Jean-Paul TEISSONNIERE. Avec les camarades de la mutuelle de la Méditerranée, nous avons considéré qu'il convenait de prolonger cette réunion des responsables d'associations par une assemblée générale commune de nos adhérents.

### **CETTE ASSEMBLEE SE TIENDRA LE 18 JUNE A 14H30 A LA BOURSE DU TRAVAIL DE LA SEYNE EN PRESENCE DE Jean-Paul TEISSONNIERE**

Cette rencontre permettra à chacun(e) d'appréhender la « stratégie » proposée à la suite de la décision de la cour d'appel. Ce sera un moment important dans la vie démocratique de l'association puisque chacun(e) d'entre vous est appelé à réfléchir et à décider de la suite à donner à cette affaire. La présence de J.P TEISSONNIERE renforce encore le caractère exceptionnel de cette assemblée qui doit faire « le plein » des adhérents de l'ASAVA partis à l'ACAATA

#### **RAPPEL DE COTISATION 2010**

Malgré une relance écrite, certains d'entre vous n'ont toujours pas réglé :

- soit les 18€ de complément de cotisation 2010 qu'ils doivent à l'ASAVA
- soit la cotisation totale de 38€.

**FIN JUIN : Ils seront rayés des effectifs de l'ASAVA avec les conséquences qui en découleront pour la gestion de leur (s) dossier (s)**

#### **PRENEZ NOTE**

**L'ASAVA SERA FERMEE DURANT TOUT LE MOIS D'AOUT.**  
Reprise des permanences  
le mardi 31 août 2010

#### **POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

**Pensez à nous signaler**  
Votre changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail.